

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 17/04/2020

Mobilisation en faveur de la continuité des chantiers BTP essentiels à la vie de la nation et au soutien de la vie économique

Depuis plusieurs semaines, notre pays fait face à la propagation d'une épidémie sans précédent. Elle a conduit le chef de l'État à demander à chacun d'assurer la poursuite de son activité dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

Les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont essentielles à la vie économique du pays.

Afin d'assurer la continuité de l'activité et des chantiers, dans un cadre préservant la santé des salariés, un accord national a été construit. Il permet la reprise progressive des chantiers, en priorité ceux vitaux pour les besoins essentiels de la population.

Un guide des préconisations de sécurité sanitaire, validé par les Ministères du travail et de la santé, a été publié. Il est consultable sur le site de la préfecture. Les chantiers peuvent donc se poursuivre ou redémarrer dès lors que ces recommandations sont respectées.

Afin d'encourager la relance de l'activité économique dans le département de l'Isère, l'État recense les chantiers interrompus et les obstacles à lever pour permettre leur reprise.

Les maîtres d'ouvrage publics et privés, dont les chantiers sont interrompus, sont invités à renseigner un formulaire en ligne sur le site de la Préfecture (www.isere.gouv.fr) à partir du 14 avril, (jusqu'au 21 avril à 14h, délai de rigueur) concernant les chantiers répondant à une urgence avérée et les chantiers d'intérêt économique et social à préserver.

Un comité local associant des maîtres d'ouvrage et les représentants du BTP s'est réuni le 16 avril à l'initiative de M. le préfet pour examiner et faciliter la reprise des opérations dans le département.

Une adresse électronique a été ouverte pour répondre aux questions : pref-covid19-btp@isere.gouv.fr

Contact presse
Service Départemental
de la Communication Interministérielle